

Algérie : projet de loi criminalisant le colonialisme français, Boughali veut remettre le dossier sur la table

écrit par Juvénal de Lyon | 4 février 2025



Brahim Boughali, président de l'APN (Assemblée Nationale Populaire) -

00/00/0000



Brahim Boughali, président de l'APN (Assemblée Nationale Populaire) -

UN CRIME CONTRE L'HUMANITÉ avait dit un malade psychopathe notoire !

Mais où et quand vont-ils s'arrêter ? Fomenter une insurrection de leurs ressortissants sur le territoire de notre pays... peut-être ? Que cherchent-ils ?

Voter des lois extra-territoriales ? Tous ces autocrates ont la haine de la France et cherchent à lui faire encaisser la responsabilité de leur incompétence crasse dans la gestion calamiteuse et corrompue des gouvernants algériens successifs qui détournent à leur seul profit de la rente pétrolière et des richesses de l'Algérie.

Bon appétit Messieurs, ô ministres intègres !!! (V.H. Ruy Blas).

Juvénal

Si la loi est votée, «ce sera au nom du peuple algérien, pas au nom d'un groupe parlementaire», a fait savoir le président de l'APN.

Le débat sur l'élaboration d'une loi criminalisant le

colonialisme français en Algérie refait surface à l'Assemblée nationale (APN). Intervenant dans un contexte politique extrêmement tendu entre Alger et Paris, attisé par des déclarations provocatrices et récurrentes de l'extrême droite française à l'égard de l'Algérie, l'idée fait son chemin.

Dans un entretien accordé le mercredi 29 janvier à la chaîne Echorouk News, le président de l'APN, Brahim Boughali, a laissé entendre que l'Assemblée «pourrait désormais examiner et adopter une telle loi». «Nous assistons à des attaques répétées qui visent à ternir l'image de l'Algérie. Je pense que le temps est venu de remettre ce dossier sur la table pour qu'il reprenne un cheminement naturel», a-t-il déclaré.

Et d'ajouter : *«Nous ne devons plus rester dans une posture défensive. Nous avons entre les mains les arguments /cartes qu'il faut pour défendre l'image de l'Algérie.»* Pour lui, *«les circonstances (nous) obligent à mettre ce dossier sur la table»*, tout en affirmant que *«l'ennemi d'hier croit que l'Algérie est toujours une colonie»*.

Il a, à ce propos, rappelé que l'Algérie a toujours été libre dans positions et ses décisions, soulignant que *«personne ne peut (nous) dicter la conduite à suivre»*. Si la loi est votée, *«ce sera au nom du peuple algérien, pas au nom d'un groupe parlementaire»*, a fait savoir M. Boughali.

D'après Echorouk News, l'annonce d'un projet de loi criminalisant la colonisation pourrait intervenir à l'occasion de la tenue d'une journée d'étude, le 13 février à Adrar, sur les essais nucléaires français en Algérie. Placée sous le thème «Les explosions nucléaires en Algérie : un crime contre l'humanité et un crime environnemental», cette journée d'étude braquera les

projecteurs sur les effets dévastateurs de ces essais dont les répercussions délétères persistent jusqu'à ce jour.

«Conditions de reconnaissance»

L'événement, auquel participeront des experts algériens et étrangers dans les domaines du droit, de l'environnement et de la santé, verra des interventions scientifiques sur les aspects sanitaires, environnementaux et juridiques de ces explosions.

Rappelons que l'idée d'un texte criminalisant la colonisation remonte à 2005. Elle a été mise en avant en réaction à la loi française du 23 février 2005 vantant les aspects positifs de la présence coloniale en Algérie. L'un de ces articles précisait que «les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit».

Cette disposition a, par la suite, été abrogée en février 2006. En 2021, une nouvelle tentative avait été lancée par des députés de l'APN, mais le projet n'avait pas abouti. Un projet de loi avait alors été signé par plus de 100 députés (sur 407) appartenant à différents courants politiques. Le projet, selon l'agence Anadolu, comprend six chapitres et 54 articles, et son article 23 dispose que **«l'Etat algérien œuvre à contraindre les autorités françaises à présenter des excuses au peuple algérien pour les préjudices qu'il a subis durant la période coloniale».**

L'article 49 dispose que «l'Etat algérien est tenu de ne conclure aucun accord avec la France tant que les

conditions de reconnaissance de ses crimes coloniaux ne sont pas réunies».

Dans la section sur les dispositions pénales, le projet prévoyait une peine de 6 mois à deux ans de prison pour tout Algérien qui glorifierait le colonialisme français par quelque moyen d'expression que ce soit. Source : <https://elwatan-dz.com/projet-de-loi-criminalisant-le-colonialisme-francais-boughali-veut-remettre-le-dossier-sur-la-table?>

Juvénal de Lyon

Note de Christine Tasin

Qu'on vous fasse des excuses, salopards de descendants des Barabaresques qui ont enlevé sur nos côtes des centaines de nos filles et de nos garçons pour les vendre comme esclaves, les enfermer dans des harems ou les transformer en janissaires ? Il a fallu vous coloniser pour arrêter le massacre... Et vous voudriez qu'on s'aplatisse devant vous, bande de bandits, bande d'assassins ? Allez vous faire voir chez Plumeau !

P.S

Bande d'attardés, si la France n'était pas venue construire des écoles, des hôpitaux, des routes... vous auriez encore et toujours un taux de , vos égorgeurs du FLN n'auraient pas pu faire d'études, en France ou en Algérie, seraient demeurés illettrés et vous voyageriez encore en chameau, dormant sous des tentes et vous abreuvant à la pisse de chameau...